

Coopération renforcée entre les Commissions Locales de l'Eau et l'Etablissement public Loire

Délibération n° 11-215-CS

Date de la convocation : 8 novembre 2011

Le Comité Syndical,

Membres présents ou ayant donné pouvoir :

- M. Jean-Pierre ANTOINE (Saumur Loire développement)
M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)
M. Paul BERNARD (Conseil général du Cher)
M. Jean BERTIER (SICALA d'Indre et Loire)
M. Joël BIGOT (Angers Loire métropole), représenté par M. André MARCHAND
M. Patrick BOURDY (Conseil général d'Indre et Loire), représenté par M. Henri ZAMARLIK
M. Jean-Henri CHEZEAUD (Ville de Châteauroux)
M. François COINTEPAS (SICALA du Loiret)
M. Eric DOLIGE (Conseil général du Loiret), représenté par M. Thierry SOLER
M. Bernard DOYEN (SICALA du Loir et Cher)
M. Jean-Jacques FAUCHER (SICALA de la Haute-Loire), représenté par M. Gérard BONJEAN
M. Jean GERMAIN (Ville de Tours)
M. Serge GROUARD (Ville d'Orléans), représenté par Mme Anne D'AUX
M. Jean-Pierre HURTIGER (Conseil général du Loiret)
M. Jean-Marie JANSSENS (Conseil général de Loir et Cher)
M. Yves JOULAIN (SICALA de Maine et Loire), représenté par M. Jean-Baptiste GLOTIN
M. André LEFEBVRE (Conseil régional de Bourgogne)
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier)
M. Gabriel MAQUIN (Ville de Vichy)
M. Michel POINSARD (Conseil général de la Nièvre)
Mme Pascale ROSSLER (Conseil régional du Centre), représentée par M. Gilles DEGUET

- M. Daniel BERTRAND (SICALA de la Haute-Loire) à M. Gérard BONJEAN
M. Georges BOIT (Conseil général de la Haute-Loire) à M. Thierry SOLER
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional Auvergne) à M. Jean-Pierre HURTIGER
M. Michel CHARTIER (Conseil général de la Loire) à M. Jean-Marie JANSSENS
M. Roger CHEVALIER (Conseil général de Maine et Loire) à Mme Anne D'AUX
M. Dominique CROZET (Saint-Etienne métropole) à M. Jean-Pierre ANTOINE
M. Christophe DOUGE (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Gilles DEGUET
M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Bernard DOYEN
M. Alain DUTOUR (Ville de Joué Les Tours) à M. Henri ZAMARLIK
Mme Delphine FLEURY (Conseil général de la Nièvre) à M. Michel POINSARD
M. Jacky GUILLON (Conseil général de la Creuse) à M. Jean-Henri CHEZEAUD
M. Alain LAURENDON (Conseil général de la Loire) à M. Jean BERTIER
M. Jean-Pierre LE SCORNET (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Jean GERMAIN

M. Jacques LE THILY (Ville de Saint Nazaire) à M. André MARCHAND
M. André MAMESSIER (Conseil général de Saône et Loire) à M. André LEFEBVRE
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général de Maine et Loire) à M. Jean-Baptiste GLOTIN
M. Roland NARBOUX (Ville de Bourges) à M. Gabriel MAQUIN
M. Gilbert REVERSAT (Conseil général de la Lozère) à M. François COINTEPAS
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy de Dôme) à M. Paul BERNARD
M. Pascal VERNISSE (Conseil général de l'Allier) à M. Jean-Claude MAIRAL
M. Christophe WARNANT (Agglomération de Nevers) à M. Christian BARLE

- vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement Public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la rencontre avec les Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE du bassin de la Loire et ses affluents qui s'est tenue le 25 novembre 2011 à Orléans,

décide

Article un

D'instituer une Conférence annuelle des Présidents des CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE du bassin de la Loire et ses affluents, réunie à l'initiative du Président de l'EP Loire.

Article deux

D'inviter formellement les Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement à assister aux réunions de son Comité Syndical et de son Bureau.

Article trois

De conduire, dans le cadre de l'exercice 2012, une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire.

Article quatre

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Le Président de l'Etablissement
public Loire,

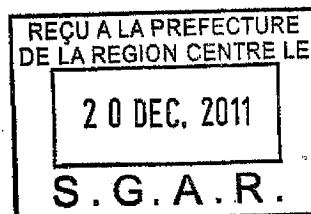


Jean GERMAIN

Date de transmission
à la préfecture : 20 DEC. 2011

Date d'affichage : 21 DEC. 2011

Certifié exécutoire : 21 DEC. 2011



N° 3227



